

LEXIQUE

Les définitions qu'on retrouve dans cette section sont celles dont l'Association se sert pour la collecte et la publication de données statistiques sur les réseaux de transport en commun conventionnels.

Les statistiques sur les employés et les véhicules s'appliquent à l'horaire ou à la période d'affectation d'automne, alors que les tarifs et les taux de salaire sont ceux qui sont en vigueur le 31 décembre de l'année en question.

SECTION I. INFORMATION GÉNÉRALE

Territoire desservi: Territoire desservi ne réfère qu'aux secteurs urbanisés de la municipalité qui bénéficient de services de transport régulier; une norme locale (ex.: à 400 mètres d'une ligne de service) peut être utilisée pour définir le secteur de desserte dans chaque municipalité.

Population desservie: Population des secteurs urbanisés de la municipalité qui bénéficient de services de transport régulier; une norme locale (ex.: à 400 mètres d'une ligne de service) peut être utilisée pour définir le secteur de desserte dans chaque municipalité.

Tarifs: Structure tarifaire pour les services réguliers selon les catégories tarifaires et les titres de transport, en vigueur le 31 décembre de l'année des données.

SECTION II. STATISTIQUES DES VÉHICULES

Véhicules en service: Les véhicules commerciaux, appartenant au réseau ou loués, qui ont servi effectivement ou qui étaient disponibles pour le service payant, y compris les véhicules de réserve pour les voyages non réguliers ou pour l'entretien régulier, et les véhicules en entretien prolongé ou remis à neuf (non disponibles pour le service en ce moment, mais disponibles plus tard). **Exclut** sont les véhicules entreposés en réserve ou en provision, les véhicules en commande et où une commande est possible, de nouveaux véhicules qui ne sont pas encore en service, des véhicules mis aux rancarts qui sont encore sur les lieux, et les véhicules mis aux rancarts qui sont utilisés pour les pièces.

Total véhicules: Les véhicules commerciaux, appartenant au réseau ou loués, qui ont servi effectivement ou qui étaient disponibles pour le service payant, y compris les véhicules de réserve pour les voyages non réguliers ou pour l'entretien régulier, les véhicules en entretien prolongé ou remis à neuf (non disponibles pour le service en ce moment, mais disponibles plus tard) et tous les véhicules en commande et où une commande est possible. **Exclut** sont les automobiles pour les employés, les véhicules de service, les véhicules loués à un autre réseau (ceux-ci sont rapportés par ce réseau), les véhicules convertis pour autre utilisation (entreposage de pièces), et les véhicules que ne peuvent pas ou qui ne seront pas réparés (par exemple les véhicules sévèrement accidentés et ceux utilisés pour les pièces).

Véhicules de pointe: Le nombre maximal de véhicules à revenu utilisés en heure de pointe en semaine, du matin ou de l'après-midi (le nombre le plus élevé); et comprenant les véhicules des services réguliers, non réguliers et auxiliaires.

Véhicules de base: Le nombre minimal de véhicules à revenu utilisés en semaine, au milieu de la journée; et comprenant les véhicules des services réguliers, non réguliers et auxiliaires.

Critères d'accessibilité: L'accessibilité du véhicule est déterminée par la disponibilité d'un mécanisme qui permet l'embarquement sécuritaire d'un fauteuil roulant et par la disponibilité d'un emplacement ou d'un système de stabilisation à l'intérieur du véhicule. Un véhicule autre qu'un autobus est réputé accessible si le réseau le déclare comme tel. L'accessibilité d'un véhicule n'est pas reliée à l'accessibilité des terminaux de bus, et des stations de train ou de métro d'un système. Il est entendu que certaines de ces infrastructures pourraient ne pas être accessibles alors que d'autres le sont. Un véhicule est non-accessible quand il ne rencontre pas les définitions d'accessibilité (par ex. l'absence d'embarquement sécuritaire d'un fauteuil roulant, le manque d'emplacement à l'intérieur du véhicule).

Heures commerciales service régulier: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.), en service régulier, incluant les services planifiés et non-planifiés; ne comprend pas les temps de battement, les services auxiliaires (par exemple, les contrats de transport d'écoliers, les services nolisés, le service aux municipalités avoisinantes), les déplacements haut-le-pied, les essais routiers, la formation et l'entretien.

Heures de battement: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour toutes les heures allouées entre les voyages aux terminus, y compris les pauses, pendant les heures commerciales service régulier.

Heures haut-le-pied: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour les heures improductives pour la mise en service des heures commerciales service régulier; n'inclut pas les heures pour les entrées et sorties du garage.

Heures entrées et sorties garage: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) des heures pour les entrées et sorties du garage de la mise en service des heures commerciales service régulier.

Heures commerciales – auxiliaires: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour les services auxiliaires (par exemple, les contrats de transport d'écoliers, les services nolisés, le service aux municipalités avoisinantes); n'inclut pas les heures improductives pour la mise en service des services auxiliaires.

Autres heures improductives: Le nombre annuel d'heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour les essais routiers, la formation, l'entretien, les déplacements haut-le-pied des services auxiliaires, etc.

Total des heures-véhicules: Le total annuel des heures de service des véhicules à revenu (autobus, trains, etc.), incluant le service régulier, les services auxiliaires, et les autres heures improductives.

Kilométrage commercial service régulier: Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.), en service régulier, incluant les services planifiés et non-planifiés; ne comprend pas les services auxiliaires (par exemple, les contrats de transport d'écoliers, les services nolisés, le service aux municipalités avoisinantes), les déplacements haut-le-pied, les essais routiers, la formation et l'entretien.

Kilométrage haut-le-pied: Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour le kilométrage improductif pour la mise en service du kilométrage commercial service régulier; n'inclut pas le kilométrage pour les entrées et sorties du garage.

Kilométrage entrée et sortie garage: Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) du kilométrage pour les entrées et sorties du garage de la mise en service du kilométrage commercial service régulier.

Kilométrage commercial – auxiliaire: Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour les services auxiliaires (par exemple, les contrats de transport d'écoliers, les services nolisés, le service aux municipalités avoisinantes); n'inclut pas le kilométrage improductif pour la mise en service des services auxiliaires.

Autres kilométrages improductifs: Le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.) pour les essais routiers, la formation, l'entretien, les déplacements haut-le-pied des services auxiliaires, etc.

Total du kilométrage-véhicules: Le nombre total de kilomètres parcourus annuellement par les véhicules à revenu (autobus, trains, etc.), incluant le service régulier, les services auxiliaires, et les autres kilométrages improductifs.

SECTION III. STATISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE

Employés - Chauffeurs: Les chauffeurs seulement, excluant les autres employés du transport affectés à l'exploitation.

Employés - Autres activités de transport: N'inclut pas les chauffeurs, mais comprend les gestionnaires, les superviseurs et les inspecteurs au service d'exploitation, ainsi que les autres employés affectés à la confection des horaires, la répartition, le contrôle-radio, et aux autres fonctions de l'exploitation du transport.

Employés - Mécaniciens: Les mécaniciens préposés à l'entretien des véhicules seulement, excluant les autres employés de l'entretien.

Employés - Autres employés de l'entretien des véhicules: Ne comprend pas les mécaniciens, mais inclut les employés de gestion, de supervision et autres qui sont affectés à l'entretien et à l'entreposage des véhicules commerciaux et de l'équipement connexe.

Employés - Entretien des installations: Tous les employés, y compris ceux de la gestion et de la supervision, qui sont impliqués dans les réparations et l'entretien des bâtisses, terrains, stations, emprises, autres installations et locaux, et équipements connexes.

Employés - Services généraux et administration: Tous les autres employés, y compris ceux de la planification, du marketing, des ressources humaines, des finances, et des autres fonctions de soutien ainsi que du bureau du directeur général.

Employés à temps plein: Les employés embauchés sur une base permanente et travaillant au moins 35 heures par semaine, toute l'année.

Employés à temps partiel: Le nombre effectif (plutôt que l'équivalent en temps plein) des employés embauchés sur une base de temps partiel, saisonnière ou temporaire.

Nombre d'heures payées aux chauffeurs: Total annuel des heures payées à tous les chauffeurs à temps plein et à temps partiel, y compris le temps supplémentaire, les allocations (par exemple, les heures de garantie, rapport, déplacement), les primes, les vacances et autres congés payés.

Nombre d'heures payées aux mécaniciens: Total annuel des heures payées à tous les mécaniciens à temps plein et à temps partiel, y compris le temps supplémentaire, les allocations, les primes, les vacances et autres congés payés.

Total des heures payées aux employés: Total annuel des heures payées à tous les employés à temps plein et à temps partiel, y compris le temps supplémentaire, les allocations, les primes, les vacances et autres congés payés.

Taux horaire maximal : Payé aux employés avec le plus d'ancienneté.

SESSION IV. STATISTIQUES DES PASSAGERS

Déplacements passagers: Les statistiques sur les déplacements sont présentées selon la structure tarifaire, adulte et déplacements à tarif réduits (où disponibles). Un déplacement passager est défini comme un déplacement lié (linked trip), du point d'origine au point de destination final; les passagers dont les déplacements impliquent une correspondance d'un véhicule à un autre ne sont comptés qu'une seule fois (les correspondances ne sont pas comprises).

Total des déplacements passagers payants du service régulier: Tous les déplacements soumis à la structure tarifaire, y compris les pleins tarifs, les tarifs réduits, les passages gratuits (par exemple, les employés, les facteurs, les policiers), ou les laissez-passer et billets achetés par d'autres organismes (par exemple, des commissions scolaires).

Passagers-kilomètres réguliers: Le nombre de déplacements multiplié par la distance moyenne des déplacements. **Le kilométrage des véhicules ne doit pas servir à ce calcul.** La distance moyenne des déplacements doit être établie au moyen d'une enquête.

Total des déplacements passagers payants des services auxiliaires

Tous les déplacements qui ne sont pas soumis à la structure tarifaire régulière, y compris les passagers transportés sur les services nolisés, sur les services de contrat scolaire, et sur les services fournis sous contrat aux municipalités avoisinantes.

SECTION V. STATISTIQUES DES FRAIS D'EXPLOITATION

Total des frais d'exploitation du transport: Comprend les salaires, les traitements et les avantages sociaux (pour les chauffeurs, inspecteurs, répartiteurs, préposés aux horaires, gestionnaires, etc.), les uniformes, les permis et immatriculations des véhicules, les primes d'assurance du parc, les achats de services d'exploitation (par le privé ou d'autres municipalités), la valeur nette des recouvrements ou remises.

Frais de carburants/d'énergie des véhicules: Pour les véhicules commerciaux seulement, y compris l'essence, le diesel, le propane, le gaz naturel et l'électricité (pour les véhicules seulement, le cas échéant; ne comprend pas l'énergie électrique pour les bâtiments et autres usages), la valeur nette des recouvrements ou remises.

Frais d'entretien des véhicules: Comprend les salaires, traitements et avantages (pour les mécaniciens, hommes de service, magasiniers, contremaîtres, gestionnaires, etc.), les pièces, le matériel, les approvisionnements, les achats de services et la valeur nette des recouvrements ou remises.

Frais d'entretien des installations: Comprend les salaires, traitements et avantages (pour la sécurité, la conciergerie, les hommes de métier, les superviseurs, la gestion, etc.), les services publics, pièces, matériel, approvisionnements, achats de services, entretien des abris, taxes municipales ou foncières, et la valeur nette des recouvrements ou remises.

Frais généraux et d'administration: Les autres frais d'exploitation directs non couverts ci-haut, dont les salaires, traitements et avantages (pour le bureau du directeur général, la planification, le marketing, les ressources humaines, les finances, etc.), les dépenses de responsabilité publique (autres que les primes d'assurance sur le parc), la publicité, la promotion, les articles de bureau, le téléphone, etc., la valeur nette des recouvrements et remises.

Total des frais directs d'exploitation: Le total des éléments ci-haut; comprend les frais de service liés aux contrats scolaires et les services de location d'autobus (locaux), mais n'inclut pas les frais liés aux services de location (interurbains), ou fournis sous contrat aux municipalités avoisinantes, ni les frais de location/baux, de service de la dette, de la dépréciation ou du transfert aux réserves etc.

Paiements de service de la dette: Liés au financement d'acquisitions de biens; paiements pour le service de la dette (capital et intérêts) de l'année courante.

Autres frais d'exploitation indirects: Comprend d'autres dépenses d'exploitation pas normalement liées à l'exploitation (p.ex. les stationnements incitatifs, le transfert de fonds aux réserves, l'intégration tarifaire, les déficits des régimes de retraite, etc.)

Total des frais d'exploitation: Le total des frais directs d'exploitation du service régulier, plus les autres frais d'exploitation (les frais liés aux services de location interurbains ou fournis sous contrat aux municipalités avoisinantes, les frais de bail, de service de la dette, et la dépréciation).

SECTION VI. STATISTIQUES DES REVENUS D'EXPLOITATION

Total des recettes du service régulier: Les recettes des services réguliers soumis à la structure tarifaire, y compris le paiement en espèces, les billets, les jetons, les laissez-passer, les revenus provenant de contrats avec des agences externes en lieu de tarifs (par exemple, les facteurs, les cartes d'école ou de collège, etc.) et les revenus provenant de la vente des cartes d'identité.

Total des revenus d'exploitation: Comprend les recettes du service régulier plus les autres revenus d'exploitation (revenus de contrats de transport scolaire, les services nolisés locaux, la publicité, les revenus de stationnement et autres revenus d'exploitation).

Total des revenus : Comprend le total des revenus d'exploitation plus les revenus de services aux municipalités avoisinantes (recettes des passagers et revenus de contrats), les revenus des services nolisés interurbains, les compensations pour les tarifs réduits, et autres revenus non-liés au transport (par exemple, vente de services, revenus fonciers, concessions), revenus d'investissements et autres revenus non-liés à l'exploitation. Les chiffres des revenus n'incluent pas les subventions, les recouvrements ou les remises.

Coût net direct d'exploitation: Le total des frais directs d'exploitation moins le total des revenus d'exploitation.

Coût net d'exploitation: Le total des frais d'exploitation moins le total des revenus; comprend les contributions fédérales, provinciales et municipales à l'exploitation, autres contributions (ex. taxes spécifiques - sur les immatriculations, sur l'essence, etc.), contributions fédérales, provinciales, et municipales au service de la dette (lorsque le service de la dette est employé).

SECTION VII. STATISTIQUES DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS

Total des immobilisations: Comprend les frais d'immobilisation pour les véhicules, les terrains et bâtisses (incluant les abribus), les emprises de voie ferrée, les équipements informatiques, et autres achats en immobilisation (ex. les boîtes de perception, l'équipement des ateliers et des bureaux, etc.), et des achats en immobilisations pour les services passagers auxiliaires.

Total contributions aux immobilisations: Comprend les contributions fédérales, provinciales, et municipales aux immobilisations, et autres contributions aux immobilisations (ex. de fonds de réserves.) [Note: les contributions envers le service de la dette sont indiquées sous les Subventions d'exploitation.]